



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 octobre 2003
Français
Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4839^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 10 octobre 2003, au sujet de la question intitulée « Lettre datée du 2 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies », le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité accueille avec satisfaction l'accord sur les arrangements en matière de sécurité auxquels sont parvenus, à Naivasha (Kenya), le Gouvernement soudanais et le Mouvement/Armée de libération du peuple soudanais (SPLM/A). Il salue à nouveau la signature du Protocole de Machakos, qui offre une base viable pour le règlement du conflit au Soudan. Il espère qu'un accord de paix global, reposant sur le Protocole de Machakos, sera conclu. Il se déclare satisfait du rôle décisif joué par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), sous la direction du Président kényen, par l'envoyé spécial du Kenya, les envoyés des autres États membres de l'IGAD et les observateurs internationaux aux pourparlers de paix concernant le Soudan.

Le Conseil de sécurité accueille aussi avec satisfaction le maintien du cessez-le-feu et la création de l'Équipe de contrôle et de vérification, du Comité mixte de suivi et de l'Équipe de surveillance de la protection des civils; il encourage les États Membres en mesure de le faire à fournir des ressources financières et logistiques.

Le Conseil de sécurité assure les parties qu'il est disposé à les aider à appliquer l'accord de paix global et, à ce sujet, prie le Secrétaire général de commencer, dès que possible et en consultation avec les parties, les facilitateurs de l'IGAD et les observateurs internationaux, des travaux préparatoires en vue de déterminer les meilleurs moyens, pour les Nations Unies, d'aider à l'application de l'accord global de paix. »

